



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

création

Question écrite n° 19672

Texte de la question

M. Robert Hue attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les risques encourus par les personnes optant pour le bénéfice d'une aide à la création d'entreprise dans le cadre d'un plan social mis en oeuvre au sein de leur établissement. En effet, il apparaît que de nombreuses personnes ayant choisi de bénéficier de cette aide à la création d'entreprise se retrouvent ensuite très rapidement confrontées à d'énormes difficultés financières en grande partie dues à la non-viabilité de leur projet commercial qui a pourtant obtenu un aval dans le cadre du plan social. Ces personnes, regroupées aujourd'hui au sein d'une association, déplorent qu'aucune condition ne soit édictée afin de réglementer la validation des projets de création d'entreprise, ce notamment en matière de coûts qui, apparaissant dans certains cas surévalués, conduisent rapidement les intéressés à ne plus pouvoir poursuivre leur activité commerciale. Il lui demande donc quelles mesures elle entend prendre afin que tout projet de création d'entreprise survenant dans le cadre d'un plan social puisse bénéficier de sérieuses garanties concernant tant sa viabilité économique que ses coûts financiers.

Données clés

Auteur : [M. Robert Hue](#)

Circonscription : Val-d'Oise (5^e circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 19672

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 septembre 1998, page 5258